

Saint-Brevin-les-Pins

Rixe : procès renvoyé, prévenus repartis libres

Justice

Hier, un dossier concernant 19 victimes et sept prévenus a été présenté aux juges du tribunal correctionnel de Saint-Nazaire. Avec une enquête de flagrance bouclée en deux semaines par la gendarmerie de Pornic.

Elle démarre dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 mai, sur le parking du bar Oh'Tuyaux, à Saint-Brevin-les-Pins : une violente rixe est déclenchée à la suite d'une insulte proférée à un des prévenus, explique le gérant aux autorités. Ce soir de finale de Coupe de France, près de 250 personnes fêtaient la victoire de Nantes face à Nice.

Débat sur le placement en détention

« Il y a des personnes frappées au sol, qui ont perdu connaissance, une autre atteinte dans le dos à l'arme blanche, certains à mains nues, à coups de pied, avec un poing américain », liste la présidente, tandis que les sept suspects interpellés deux jours auparavant font face aux juges. Tous ont demandé le renvoi de l'audience, obligatoirement accordé lors d'une procédure de comparution immédiate. Restait à déterminer sous quel dispositif les prévenus allaient patienter jusqu'au 30 juin, date de renvoi.

En demandant la détention provisoire pour chacun, la procureure, Jennifer Lebreton, a insisté sur cette violence exercée « gratuitement,



La rixe a occasionné 21 jours d'interruption temporaire de travail pour la victime la plus gravement blessée.

PHOTO ARCHIVE QUÉBEC-FRANCE

dans le cadre d'un événement festif », responsable de 19 victimes, avec des interruptions temporaires de travail importantes : jusqu'à 21 jours pour le blessé grave, atteint, entre autres, d'un pneumothorax.

Une réquisition pointée du doigt par les six avocats de la défense qui ont chacun exposé la vie stable, parfois sans mention au casier judiciaire, de leur client. « J'ai l'impression qu'il faut satisfaire rapidement l'opinion publique, quitte à mal juger aujourd'hui », indique maître Sophie Roux.

Le tribunal a placé un seul prévenu sous mandat de dépôt, en raison de récentes condamnations qui le concernaient. Le reste des mis en cause seront sous contrôle judiciaire jusqu'au procès.

Julia MAZ-LOUMIDES.